



## Règlement du jeu-concours « RDV des Bizarres - Pull moche – Noël 2025 »

### ARTICLE 1

La société Mr Tan & Co, SAS au capital social de 1000 €, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 918 236 647 00015 et dont le siège social est situé au 17 rue Dupin – 75006 Paris (ci-après « l'Organisateur ») organise, du 19/12/2025 au 24/12/2025 (participation jusqu'au dernier jour midi), un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **RDV des Bizarres - Pull moche – noël 2025** ».

La participation au jeu-concours implique l'acceptation sans restriction ni réserves du présent règlement disponible à l'adresse suivante : <https://mortelleadele.com/index.php/reglements-des-concours/>

### ARTICLE 2

Le jeu-concours est réservé aux personnes majeures ou mineures, domiciliées en France métropolitaine, à l'exception des collaborateurs exceptionnels ou permanents de l'Organisateur et des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille.

Toutes les participations s'exercent sous la responsabilité du représentant légal des mineurs. Les participants mineurs devront être en possession d'une autorisation de leur représentant légal (parent ou tuteur) leur permettant de participer au concours ; l'Organisateur se réserve le droit de leur demander de lui présenter celle-ci à tout moment. A défaut, la participation sera considérée comme non valide et ne sera pas prise en compte.

### ARTICLE 3

Pour jouer, les participants doivent (conditions cumulatives) :

- 1) Être abonnés aux comptes Instagram @mortelleadelebd et @mrtanandco ou au compte Facebook @mortelleadele
- 2) Taguer un membre de votre propre Club des Bizarres dans les commentaires du post
- 3) Envoyer une photo d'eux portant leur pull de noël fantastimoche à l'adresse [lerdvdesbizarres@mortelleadele.com](mailto:lerdvdesbizarres@mortelleadele.com) en précisant "défi photo du 19/12/2025", vos nom et prénom, votre âge, le pseudo Insta ou FB utilisé.

L'Organisateur se réserve le droit d'invalider toute participation au jeu-concours si les informations fournies se révèlent, en partie ou en totalité, erronées ou manifestement fantaisistes.

Les participations sur papiers libres ou par tout moyen autre que celui décrit au premier paragraphe du présent article ne seront pas acceptées et rendront la participation non valide.

## ARTICLE 4

La détermination du gagnant se fera sélection par l'équipe de l'Organisateur parmi les participations valables le **24/12/2025 à 12h00**.

### 1<sup>er</sup> prix :

Un livre au choix parmi le catalogue des éditions Mr Tan & Co.

**Valeur indicative de la dotation : 10 à 20 euros**

Le gagnant sera contacté par email aux coordonnées indiquées lors de la participation, et recevra son lot par courrier à l'adresse indiquée lors de la participation, dans un délai d'environ un mois après la transmission de son adresse postale.

Dans le cas où les coordonnées d'un gagnant se révéleraient erronées, la participation de celui-ci sera considérée comme non valide et le lot pourra être remis en jeu par l'Organisateur dans un autre jeu-concours ou être attribué à un autre participant.

L'Organisateur se réserve le droit de demander aux gagnants un justificatif d'identité et de domicile permettant de confirmer la validité de leur inscription.

Aucun message ne sera délivré aux perdants.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse)

En aucun cas, les lots ne pourront être repris ou échangés contre un autre article ou contre une somme d'argent. En cas d'indisponibilité du lot, l'Organisateur se réserve le droit de le remplacer par un lot de valeur équivalente.

Le lot est réservé à l'usage strictement personnel du gagnant et est inaccessible.

## ARTICLE 5

Chaque participant autorise l'Organisateur, dans l'hypothèse où il gagnerait, à citer ses nom, prénom et commune de résidence à l'occasion de toute communication promotionnelle, sur quelque support que ce soit, liée au présent jeu-concours ou à l'activité de l'organisateur, sans autre contrepartie que le lot reçu.

**La photo envoyée ne fera l'objet d'aucune publication par l'Organisateur.**

## **ARTICLE 6**

L'Organisateur se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter le jeu-concours.

La responsabilité de l'Organisateur ne peut être engagée de ce fait, ni du fait de difficultés de connexions ou d'accès au site quelles qu'en soient les causes, de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou d'e-mail.

Les participants s'engagent à décharger l'Organisateur ainsi que ses sociétés partenaires, ses dirigeants et ses collaborateurs de toute responsabilité, atteinte, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement du présent jeu-concours.

## **ARTICLE 7**

Par sa participation au jeu-concours, le participant (ci-après « la Personne concernée ») accepte la collecte et le traitement des données personnelles qu'elle fournit à l'Organisateur (ci-après « les Données personnelles ») dans les conditions définies ci-après.

Les Données personnelles recueillies directement auprès de la Personne concernée sont à destination exclusive de l'Organisateur et ses sous-traitants techniques. Les Données personnelles ne sont traitées que dans les limites strictement nécessaires au bon déroulement du jeu-concours, afin de prendre en compte la participation de la Personne concernée au jeu-concours et de lui envoyer le lot en cas de gain. Toute utilisation poursuivant d'autres finalités devra faire l'objet d'une autorisation expresse de la Personne concernée.

Sauf accord exprès de la Personne concernée, les Données personnelles seront supprimées :

- Concernant les Données personnelles des personnes non lauréates : 1 mois à compter de l'annonce des résultats ;
- Concernant les Données personnelles du/des lauréats : 5 ans à compter de la livraison de leur lot.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, la Personne concernée dispose des droits suivants sur ses données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité, dans les conditions énoncées par ces textes. La Personne concernée peut également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès. En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, la Personne concernée peut introduire une réclamation auprès de la CNIL.

La demande d'exercice des droits énoncés ci-dessus doit être envoyée par courrier RAR à l'adresse suivante :

Mr Tan & Co – DPO – 17 rue Dupin – 75006 Paris

Ou à l'adresse électronique [dpo@mrtanandco.fr](mailto:dpo@mrtanandco.fr)

La Personne concernée peut également à tout moment demander à l'Organisateur de supprimer ses Données personnelles, en lui envoyant directement sa demande par e-mail à l'adresse électronique [dpo@mrtanandco.fr](mailto:dpo@mrtanandco.fr). Il est précisé à ce titre que toute demande de suppression de ses Données personnelles intervenue avant le tirage au sort ou sélection du gagnant entraînera l'annulation de la participation de la Personne concernée au jeu-concours.

Conformément à l'article 6-II de la loi du 21 juin 2004 pour la Confiance dans l'économie numérique, les données de nature à permettre l'identification de la Personne concernée peuvent être communiquées à l'autorité judiciaire lorsqu'elle le requiert.

Par ailleurs, la Personne concernée est informée que ses Données Personnelles ne feront pas l'objet d'un transfert en dehors du territoire de l'Union européenne.

## **ARTICLE 8**

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par l'Organisateur dont les décisions sont sans appel. Toute contestation relative au présent jeu-concours ne sera prise en considération que dans un délai de trois mois à compter de la date limite de participation.